

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL**

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de DRAGUIGNAN

**SÉANCE DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025**

<b>Nombre de membres en exercice</b>	14
<b>Membres présents</b> <i>(titulaires et suppléants)</i>	8
<b>Membres votants + procurations</b>	2
<b>DELIBERATION N° 2025-003</b>	

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT SIX  
FEVRIER A DIX HEURES,**

se sont réunis en réunion ordinaire au sein de la Mairie de la Commune de Théoule-sur-Mer (06590), les membres du Comité Syndical légalement convoqués le 19 février 2025, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

**PRÉSENTS :**

**Georges BOTELLA – Christophe CHIOCCA— Jean-Pierre KLINHOLFF - Michel FLEURY - Eve STEINMETZ – Jean-François MOISSIN - Jean-Luc RICHARD - Sylvie BLANC**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**Guillaume DECARD - Michel FELIX - Isabelle MARTEL - Charles MARCHAND - Martine BOUVARD –**

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :** Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

**Frédéric MASQUELIER a donné procuration à Sylvie BLANC  
Mireille ANILLO a donné procuration à Jean-François MOISSIN**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eve STEINMETZ**

.....\*.....

**OBJET : Garde Régionale Forestière**

**Demande de subvention auprès de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur  
pour l'année 2025**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations n°2023-004 du 17/01/23 et 2024-006 du 28/02/24 portant sur les demandes de subvention pour action spécifique de fonctionnement auprès de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du dispositif « Garde régionale forestière »,

VU la délibération n°23-0033 du 24/03/23 de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur portant sur la subvention attribuée dans le cadre du dispositif « Garde Régionale Forestière »,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer un moyen humain de surveillance et d'information sur la prévention des feux de forêts durant la période estivale.

**EXPOSE :**

Le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel, dans le cadre de ses missions de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI), sollicite une subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'intégration de la Garde Régionale Forestière en 2025.

Dans le cadre du dispositif « Guerre du feu » du Plan Climat régional, cette opération vise à renforcer la prévention des incendies de forêt grâce à l'embauche et à la formation de jeunes gardes forestiers. Ces derniers interviendront sur un périmètre de 30 000 hectares, équipés de moyens connectés pour collaborer efficacement avec les sapeurs-pompiers.

Mission

- Surveillance du massif,
- Sensibilisation des usagers aux risques incendie,
- Orientation du public,
- Signalement des dégradations forestières.

Condition d'emploi :

- Être en possession du PSC1 / SST (Prévention secours civique de niveau 1/ Sauveteur secouriste du travail) avant le 30 avril 2025,
- Permis VL,
- Être capable de marcher plusieurs kilomètres dans le massif en pleine chaleur,
- Souplesse horaire (suivant conditions météorologiques),
- Formation obligatoire du 23 au 27 juin 2025,
- Période d'activité du 01 juillet au 31 août 2025,
- Rémunération : SMIC 35h/ Semaine (sur les 7 jours de la semaine 2 jours travaillés/2 jours de repos suivant planning).

### Coût de l'opération

La subvention à demander à la Région Sud s'élève à 34.800 euros, **soit 80% du montant total estimé des dépenses de la mission de 43.500,00 €.**

DEPENSES		RECETTES	
		Subvention Région SUD	Autofinancement
Achat de matériels (sac à dos, chaussures, gourdes, trousse à pharmacie, paires de bâtons de marche, poche à eau, jumelles)	700,00 €	34.800,00 €	8.700,00 €
Location de véhicules, carburant, entretien	2.400,00 €		
Prise en charge des salaires GRF et encadrants	40.400,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>43.500,00 €</b>	<b>34.800,00 €</b>	<b>8.700,00 €</b>

### **Le Comité Syndical,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **SOLLICITE** l'attribution d'aides publiques auprès de la Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, pour un montant de 34.800 euros correspondant à 80 % du montant total estimé de l'opération s'élevant à 43.500 euros pour la réalisation de la mission garde régionale forestière.
- **S'ENGAGE** à financer, avec les participations des communes, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions,
- **CERTIFIE** que le projet pour lequel les subventions sont demandées n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engager à ne pas commencer la mission avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,
- **S'ENGAGE** à réaliser l'opération suivant l'échéancier prévu au projet,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits afférents,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ** en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

**POUR EXPÉDITION CONFORME,**

**Le 26 février 2025**

**LE PRÉSIDENT,**

  
**Georges BOTELLA**

  
SYNDICAT MIXTE  
DU  
GRAND SITE  
DE L'ESTEREL